



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

Valence, le 22 mars 2019

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Une vidéo mettant en cause un élevage de cailles situé dans la Drôme a été diffusée le 21 mars 2019 sur les réseaux sociaux. Le même jour, le préfet de la Drôme a saisi la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) pour qu'une enquête administrative soit aussitôt diligentée.

Les résultats de celles-ci sont désormais connus.

L'inspection réalisée par les agents assermentés de la DDPP conclut à des conditions d'élevage des animaux sont conformes aux attentes et ne correspondent pas aux images diffusées.

Aucune mesure d'urgence n'a été requise par l'administration.

Les services de l'État, soucieux d'assurer entre autres le bien-être animal, mettront en place en lien avec « Drôme Cailles » un suivi de l'exploitation.

Aucun risque sanitaire concernant la consommation des œufs et viandes produites dans cet élevage n'a été constaté.

Il est rappelé que l'entrée de personnes extérieures dans un élevage quel qu'il soit, constitue un facteur de risque sanitaire, pouvant être de nature à remettre en cause les mesures de biosécurité prises par les éleveurs.

**Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :**

**Facebook : [www.facebook.com/prefet26](https://www.facebook.com/prefet26)**

**Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)**

**Site internet : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)**